

Informez vous !

► **Votre commune engagée dans l'élaboration du PLUi-HD** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains)

Le PLUi-HD, qu'est-ce-que c'est ?



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme commun à l'échelle de l'Agglo. Il établit le projet et la stratégie de développement et d'aménagement du territoire. Le PLUi est opposable aux demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, lotissements, déclarations préalables de travaux...)

Ce document intégrera également deux outils de programmation nécessaires pour l'Agglo du Saint-Quentinois :

- le **Programme Local de l'Habitat**, qui définit les orientations en matière de logement social, d'amélioration du parc de logement privé, de lutte contre la vacance des logements, etc.
- le **Plan de Déplacements Urbains**, qui définit l'organisation de toutes les mobilités à l'échelle du territoire : organisation du réseau de bus, aménagements pour piétons et cyclistes, alternatives à la voiture individuelle, services de mobilité, etc.

Pourquoi un PLUi-HD à l'échelle de l'Agglo ?

L'élaboration du PLUi est l'occasion pour les communes du territoire d'harmoniser leur développement.

Le PLUi s'appuie sur un projet intercommunal construit par les élus, en association avec l'Etat et les partenaires institutionnels et en concertation avec la population.

Il intègre des objectifs en faveur :

- de l'évolution du parc de logements,
- de l'offre économique (parcs d'activités, immeubles d'entreprises,...),
- de l'aménagement touristique,
- de la valorisation de l'environnement, du patrimoine et des paysages,
- du développement des activités agricoles,
- des mobilités et des équipements.

Le calendrier du PLUi-HD

Etape 1 Diagnostic et enjeux	Fin 2018
Etape 2 Projet de territoire	1 ^o trimestre 2019
Etape 3 Outils réglementaires Finalisation du PLUi	2 ^o trimestre 2019
Etape 4 Consultation Etat + Enquête publique	2 ^o semestre 2019
Etape 5 Approbation du PLUi-HD	1 ^o trimestre 2020

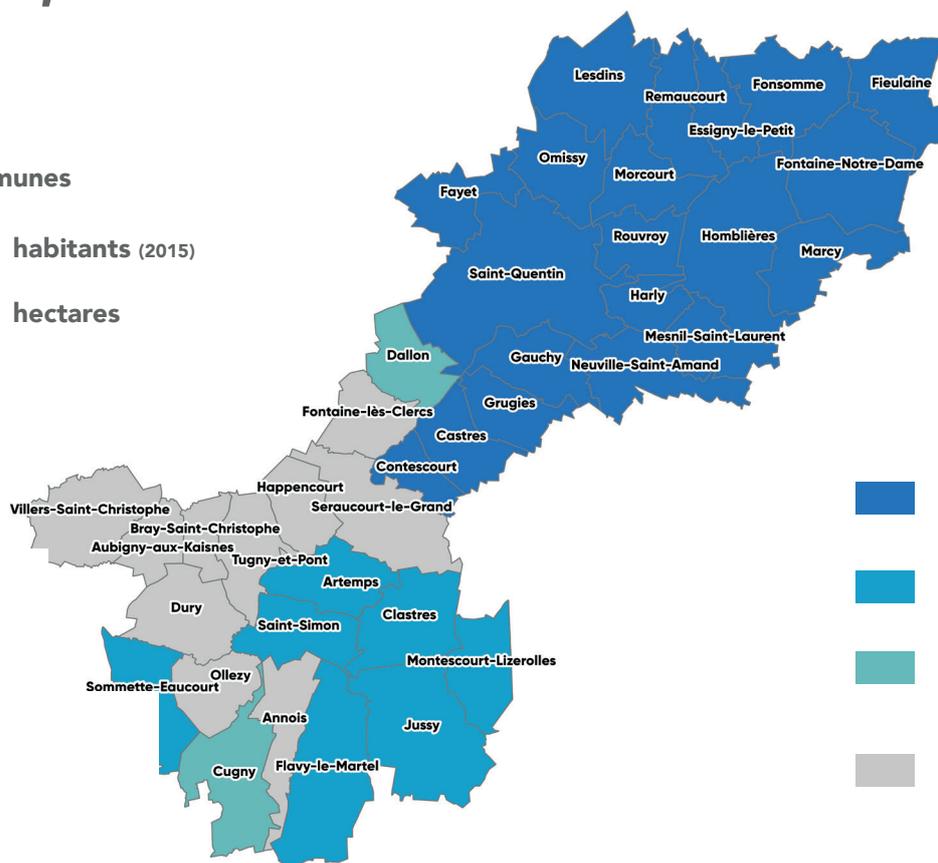
Demain, un PLUi-HD...

pour

39 communes

82 743 habitants (2015)

29 326 hectares



Il remplacera

-  **1 PLUi**
(ancienne CASQ)
-  **7 PLU** communaux
-  **2 cartes** communales
-  Le Règlement National d'Urbanisme sur **10 communes**

La concertation dans l'élaboration du PLUi-HD

Le nouveau PLUi-HD sera élaboré en concertation avec les habitants du territoire. Les élus ont tenu à associer pleinement l'ensemble des acteurs et la population locale en prévoyant plusieurs moyens d'information et lieux de débats tout au long de la démarche de PLUi-HD :



Retrouvez les actualités de l'élaboration du PLUi-HD grâce aux **articles** publiés dans les journaux locaux, le magazine **Agglo Mag**, sur les réseaux sociaux et le site www.agglo-saintquentinois.fr



Utilisez l'adresse **email** pour adresser vos remarques : plui2020@casq.fr



Pour écrire par voie postale, envoyez votre **courrier** à l'Agglo du Saint-Quentinois Consultation PLUi
Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires
58, boulevard Victor Hugo
BP 80352 - 02108 Saint-Quentin CEDEX



Appelez **Agglo j'écoute**
03 23 06 30 06
Du lundi au vendredi
8h30 à 12h - 13h30 à 17h



Participez aux **réunions publiques** de présentation et d'échanges :
Les **5 mars** et **24 avril** 2019 à **17h30**, au pôle communautaire (rue du Château d'Eau) à **CLASTRES** et à la salle Léo Lagrange à **HARLY** (accès par la rue du Millénaire)



Retrouvez les **registres** de concertation dans **vos mairies**, au **pôle communautaire** (rue du Château d'Eau) à CLASTRES et au **siège** de l'Agglo, 58 Boulevard Victor Hugo à SAINT-QUENTIN